

LES FEMMES ENCEINTES ET LA JUSTICE TOULOUSAINNE DE L'ANCIEN RÉGIME



uOttawa

Flavia Licursi, prof. Sylvie Perrier, département d'histoire, Université d'Ottawa



INTRODUCTION

La recherche en question vise à étudier le rôle que jouait l'état de grossesse dans le processus judiciaire français du 18^e siècle. Elle veille aussi à évaluer quels furent les arguments avancés par les diverses parties pour aggraver ou amoindrir la portée d'une poursuite judiciaire impliquant une femme enceinte.

MÉTHODOLOGIE

La cueillette de données se fit en analysant et en déchiffrant cinq dossiers manuscrits de procédures judiciaires de l'époque grâce à des techniques de paléographie, ainsi qu'en consultant des études historiques.

DOSSIERS CONSULTÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE :

AMT FF 806 3 68
AMT FF 806 5 098
AMT FF 807 2 41
AMT FF 809 4 76
AMT FF 812 7 173

Les informations relevées cherchaient à déceler quelle était la place que donnaient divers intervenants à la femme enceinte dans le système de justice. Ceux-ci regroupent:

- Les femmes enceintes et victimes
- Les experts médicaux
- Les témoins
- Les acteurs du système de justice

LA MENTALITÉ FRANÇAISE DE L'ANCIEN RÉGIME

L'Ancien Régime français était imprégné par une mentalité religieuse forte ainsi que par la croyance intrinsèque dans le système de la monarchie absolutiste. Ainsi, une femme enceinte était considérée comme porteuse d'une créature de Dieu ainsi que d'un sujet du roi ce pourquoi une violence portée contre elle était considérée plus grave.

RÉSULTATS

FEMMES ET VICTIMES

Une femme enceinte est consciente que son état de grossesse est observé de manière plus sérieuse aux yeux de la loi et se sert de cet avantage. Les paroles de la victime sont capitales puisque le chirurgien se base à la fois sur ce qu'il peut observer mais aussi sur ce qui lui est dit par une femme enceinte pour formuler ses observations.

EXPERTS MÉDICAUX

Les chirurgiens et les médecins avaient la capacité d'influencer les décisions prises par les juges en fonction de la gravité qu'ils accordaient à un cas de violence. Une violence décrétée extrême par un expert médical (blessures, sang perdu) pouvait faire passer une cause du civil au criminel.

Les médecins étant souvent choisis par les victimes, il importe d'être critique de leurs conclusions, que les magistrats évaluaient en regard des autres preuves.

TÉMOINS

Les témoins choisis par les parties viennent infirmer ou confirmer le déroulement de certains événements. Dans les cinq cas analysés, un seul témoin mentionna que la victime était enceinte ce qui tend à prouver que l'état de grossesse importait moins à la communauté.

ACTEURS DU SYSTÈME DE JUSTICE

Possèdent la décision finale, mais se fondent sur les dires des experts médicaux. Un accusé qui aura provoqué une fausse couche chez une femme enceinte aura à subir des punitions plus graves. L'importance aux yeux de la justice de la femme enceinte repose dans le fait qu'elle porte en elle un futur sujet du roi et un enfant de Dieu.

CONCLUSION

En somme, l'état de grossesse avait une place prépondérante aux yeux de la justice française du 18^e siècle. Les paroles de la femme enceinte étaient indéniables puisqu'elles étaient à l'origine de la poursuite judiciaire. Les témoins portaient quant à eux peu d'attention à l'état de grossesse d'une femme. Les experts médicaux se basant à la fois sur les dires des femmes victimes, des témoins et de leurs propres analyses médicales avaient une voix influente dans le système. Ainsi, le système de justice liait la gravité d'une offense aux conséquences pour la femme enceinte et son fœtus.

BIBLIOGRAPHIE

- DOLAN, Claire. « Le capitoulat, les élections et les corps et communautés à Toulouse (fin XVII^e - début XVIII^e siècle) », *Memini. Travaux et documents*, 19-20, 2016, 12p.
- GARNOT, Benoît. *Justice et société en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris, Ophrys, 2000, 250 p.
- LAFFONT, Jean-Luc. « La production réglementaire des capitoules de Toulouse sous l'Ancien Régime », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 156 (1998), pp. 481 à 536.
- LEVEDAN, Géraud de. « Au bonheur des chirurgiens », *Dans les bas-fonds*, no 11, novembre 2016. Site des Archives municipales de Toulouse [http://www.archives.toulouse.fr/documents/10184/311548/FRAC31555_Bas-Fonds-2016-11.pdf/983d6de6-4e44-4b52-bc91-6006147faf79] (page consultée le 6 janvier 2018).
- RÉGINA, Christophe. *Dire et mettre en scène la violence à Marseille au XVIII^e siècle*. Paris, Classiques Garnier, 2017, 423p.
- SILVERMAN, Lisa. *Tortured Subjects : Pain, Truth, and the Body in Early Modern France*. London, University of Chicago Press, 2001, 264 p.
- TAILLEFER, Michel. *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*. France, Perrin, 2000, 424 p.
- IMAGES ET PHOTOS LIBRE D'USAGE: pixabay.com

REMERCIEMENTS ET CONTACTS

J'aimerais tout d'abord remercier prof. Sylvie Perrier pour sa supervision ainsi que Mathieu Laflamme, doctorant, qui a transmis les photos de sources. Je tiens aussi à remercier l'Université d'Ottawa et le bureau du PIRPC.

Contact: flicu024@uottawa.ca

